



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt-trois juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; André BULUCUA, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Pauline BERNABÉ-DOLLEY (pouvoir à Olivier DUVAL), Christian DELANOË (pouvoir à Élisabeth LEGRAND), Michel DUPONT (pouvoir à Michèle DEBONO), Colette LECOT (pouvoir à Michel MADORÉ), Yolanda TESNIERE (pouvoir à Jean-Yves LEMÉTAYER), Daniel DEPINCÉ (pouvoir à Noëlle LECLERC-BUICHON).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Olivier DUVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

- : - : - : - : - : -

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide à l'unanimité de procéder au vote :

La liste *Avec vous pour Agneaux* recueille 21 voix et la liste *Ensemble pour Agneaux* 6 voix.

Sont déclarés élus :

Liste	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Avec vous pour Agneaux	- Alain SÉVÊQUE - Elisabeth LEGRAND - Jean-Marie BARRÉ - Dany DAVID - Jean-Yves LEMÉTAYER - Annick LAMAZURE - Michel MADORÉ - Michèle DEBONO - Thierry BILLORE - Michèle LALLIER - Olivier DUVAL - Colette LECOT	- Thierry DUPRAY - Pauline BERNABÉ-DOLLEY - Michel DUPONT - Evelyne MASSICOT
Ensemble pour Agneaux :	- Daniel DEPINCÉ - Noëlle LECLERC-BUICHON - François HÉRY	- Catherine CAUDIN

Toutes les personnes présentes acceptent leur mandat. Les personnes, élues et absentes, seront contactées dans les 24 heures.

Monsieur SÉVÊQUE déclare le scrutin clos à 18 h30.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt-trois juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; André BULUCUA, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Pauline BERNABÉ-DOLLEY (procuration à Olivier DUVAL), Christian DELANOË (procuration à Elisabeth LEGRAND), Michel DUPONT (procuration à Michèle DEBONO), Colette LECOT (procuration à Michel MADORÉ), Yolanda TESNIERE (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Daniel DEPINCÉ (procuration à Noëlle LECLERC-BUICHON), François HÉRY (procuration à Catherine CAUDIN).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Olivier DUVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2017

- : - : - : - : - : -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

A la lecture du procès-verbal, Madame COULOMBIER signale qu'elle n'est pas membre de la commission des travaux ; Monsieur SÉVÊQUE précise qu'il s'agit d'une erreur et que le procès-verbal va être rectifié : le nom de Madame COULOMBIER va être remplacé par celui de Madame LECLERC-BUICHON.

Madame CAUDIN demande si des réponses aux questions posées sur le SAGE ont été apportées ; Monsieur SÉVÊQUE précise que le SAGE est en train d'être voté par l'ensemble des communes, qu'un point sera fait au conseil communautaire, et que les questions, notamment relatives au calendrier, ont été relayées.

Concernant la lutte contre le frelon asiatique, Monsieur LE BRUMAN demande si le courrier à l'attention de l'Association des Maires de France a été envoyé. Monsieur SÉVÊQUE précise qu'un courrier a bien été adressé, mais au nom de la communauté d'agglomération.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est adopté **à l'unanimité**.

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/01 - PORTANT MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur SÉVÊQUE précise qu'il n'y aura pas d'incidence sur le budget en 2017.

Madame LECLERC-BUICHON s'interroge sur la mise en place tardive alors que le décret date de 2014. Monsieur SÉVÉQUE explique que la collectivité attendait la publication de tous les décrets, or ceux des filières technique et culturelle ne sont toujours pas parus. Aujourd'hui seuls les agents de la filière administrative sont concernés.

Madame LECLERC-BUICHON souhaite connaître l'avis du Comité Technique ; Monsieur SÉVÉQUE répond que l'avis est favorable.

Madame LECLERC-BUICHON demande si le nouveau RIFSEEP peut amener à une perte de salaire par rapport à l'ancien régime indemnitaire ? Monsieur SÉVÉQUE répond que le RIFSEEP est composé de l'IFSE (relatif à la fonction des agents, à la technicité) qui est fixe, et du CIA qui est modulable en fonction de l'implication de l'agent et des résultats des entretiens de fin d'année avec les chefs de service.

Madame LECLERC-BUICHON s'interroge sur l'IFSE, en cas de congé pour maladie professionnelle ou accident de service : il est noté que l'IFSE sera diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à compter du 31^{ème} jour.

Monsieur SÉVÉQUE précise que le cadre est fixé par le décret et non par la collectivité.

Madame LECLERC-BUICHON souhaite connaître l'incidence de la mise en place du RIFSEEP sur le budget 2017 ; Monsieur SÉVÉQUE répond qu'il n'y en a aucune pour 2017 puisque l'enveloppe budgétaire est équivalente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'instaurer l'IFSE et le complément indemnitaire annuel, que les primes et indemnités soient revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence, et que les crédits correspondants soient calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/02 - PORTANT RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE L'ETUDE SURVEILLEE

Madame CAUDIN félicite la reconduction des TAP pour l'année scolaire 2017-2018.

Madame LAMAZURE précise qu'une nouvelle activité sera proposée aux élèves dès la rentrée : Tri-Tout solidaire interviendra sur le thème de la récupération et de la réutilisation des objets. Cette activité remplacera les ateliers pétanque.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le maire à recruter des agents vacataires, selon les besoins, pour animer des séances d'activités dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire, de manière discontinue dans le temps pour l'année scolaire 2017/2018 et de fixer le montant de la vacation à 20 € par jour ; d'autoriser le maire à recruter des agents vacataires, pour assurer la surveillance de l'étude du soir pour l'année scolaire 2017/2018 et de fixer le montant de la vacation à 20€ par jour et d'inscrire la dépense au budget communal.

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/03 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** de procéder aux modifications suivantes :

En section de fonctionnement :

- Augmenter les dépenses du chapitre 67 charges exceptionnelles
Article 6748 Autres subventions exceptionnelles + 76 423 €
- Diminuer le montant du compte 023
Virement à la section d'investissement - 76 423 €

En section d'investissement :

- Diminuer le montant du compte 021
virement de la section de fonctionnement - 76 423 €
- Diminuer la dépense du compte 204
Subvention d'équipement versée - 76 423 €

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/04 - RÉVISION DES TARIFS

Monsieur LE BRUMAN note une augmentation de presque 20 % sur la location de la benne et 24 % sur le bois.

Madame LECLERC-BUICHON trouve choquant de constater qu'auparavant la mise à disposition d'une benne était gratuite, et que l'augmentation du tarif est conséquente.

Monsieur BARRÉ explique que malgré cette augmentation, le coût réel est nettement supérieur.

Monsieur LE BRUMAN demande des précisions sur le type « camion exposition » ; Monsieur SÉVÊQUE signale qu'il s'agit du camion d'outillage.

Madame COULOMBIER demande si les commerçants ambulants qui s'installent sur la place payent une taxe ; Monsieur SÉVÊQUE précise que le tarif est fixé au mètre linéaire.

Monsieur LE BRUMAN demande si les incidences des augmentations par chapitre ont été calculées pour le budget 2017 ; Monsieur BARRÉ indique que ce calcul n'a pas été fait.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de fixer les tarifs des services et équipements municipaux à compter du 1er septembre 2017.

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/05 - EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS LA DOUCETIERE - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de participer au financement de l'opération d'effacement des réseaux rues du Limousin, de Normandie, des Ardennes et des Capucines, pour un montant de 146 000,00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/06 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de valider la proposition du bureau municipal en décidant d'attribuer à l'association Country Walkin'50 une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LECLERC-BUICHON s'interroge sur le devenir du presbytère ; Monsieur SÉVÊQUE indique qu'à ce jour l'évêché n'a pas dénoncé le bail et que les loyers sont payés chaque mois.






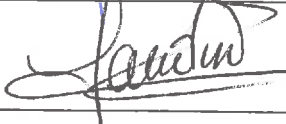


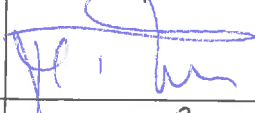
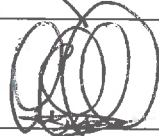

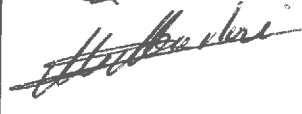

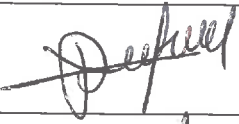

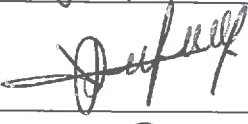
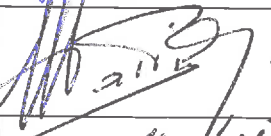



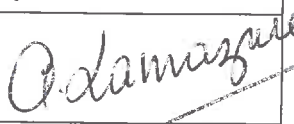



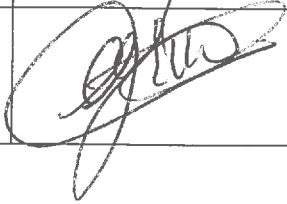

Madame LECLERC-BUICHON souhaiterait que les indemnités qui ne sont plus versées aux conseillers municipaux soient attribuées à un domaine particulier, comme la culture, plutôt que d'être banalisées dans le budget.

Monsieur BARRÉ affirme que « *rien n'est banalisé dans le budget !* » : le budget est établi chaque année en fonction des besoins et des projets dans les différents domaines (culture, communication ...).

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 19h40.

Le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ- DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC- BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES A L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Monsieur BILLORE fait un point sur l'avancement des travaux des vestiaires du foot, démarrés fin mars 2017 pour une livraison prévue fin septembre 2017.

Madame LAMAZURE fait un point sur la rentrée scolaire 2017/2018 : à ce jour 257 élèves fréquentent le groupe scolaire Marie Ravenel, 92 en maternelle et 165 en primaire. Pour septembre, 50 départs sont prévus (30 CM2 qui intègrent le collège, 11 élèves rejoignent l'enseignement privé, 7 déménagent et 2 changent d'orientation), et entre 39 et 45 arrivées sont attendues (dont une dizaine d'enfants nés en 2015).
Il n'y aura pas de fermeture de classe, ni de changement dans l'équipe enseignante.

Madame DAVID transmet l'invitation à l'inauguration du chapiteau des Saltimbrés.

Le 1^{er} juillet, à partir de 15h00, sous le chapiteau : Rock'N Roll Circus.

Le mardi 4 juillet, à 20h30, concert de fin d'année de la CODA.

Le vendredi 7 juillet, vers 18h : pique-nique en musique : possibilité d'amener son panier ou d'acheter des saucisses grillées sur place.

Madame DAVID indique que la commission logement a attribué les 19 logements du lotissement social.

Madame LAMAZURE invite les membres du conseil à venir assister au spectacle des TAP le lundi 3 juillet, de 16h00 à 16h45 au gymnase.

Madame LECLERC-BUICHON demande si, pour la rentrée 2017, les enfants du lotissement des coteaux de la Vire fréquenteront le groupe scolaire Marie Ravenel ; Madame LAMAZURE répond qu'elle n'a pas d'information.